



**Femmes de l'immigration :  
Histoires et perspectives  
Jeudi 15 janvier 2015 9h-17h30**

**Synthèse de la journée  
par Ilsen About, chargé de recherche, Génériques**

En forme de conclusion, je vais tenter de synthétiser les différentes approches et questions présentées lors de cette journée d'études et d'apporter quelques suggestions pour l'avenir.

Le point de départ de cette rencontre reposait sur la volonté de rendre encore davantage visibles la place et le rôle des femmes dans l'histoire de l'immigration. Il faut noter d'emblée le caractère paradoxal de cette proposition. En effet, bien souvent, et même presque systématiquement, l'image des femmes est employée pour illustrer, symboliser, représenter le fait migratoire. Malgré ou plutôt avec cette surabondance d'images, souvent décontextualisées par ailleurs, le déficit de la recherche dans ce domaine est régulièrement dénoncé et il semble toujours nécessaire et urgent de discuter des questions qui n'éclairent pas seulement le sort des femmes en migration mais permet de revisiter le fait migratoire dans sa globalité. Discuter la place des femmes dans l'histoire des migrations comporte une remise en question des représentations traditionnelles, des stéréotypes mais permet aussi d'envisager des dimensions nouvelles qui ne sont pas propres aux femmes comme certaines questions évoquées brièvement lors de cette journée : l'orientation sexuelle, le contexte matrimonial, les violences symboliques ou la condition sociale des migrants.

Une première observation transversale : les interventions ont toutes, d'une manière ou d'une autre, soulevé la nécessité d'un positionnement méthodologique qui entreprend l'étude d'une histoire des groupes et des communautés, au croisement des contextes politiques, sociaux et économiques, avec l'analyse des parcours de vie : ce n'est pas uniquement l'expérience des femmes migrantes qui illustre des processus collectifs, mais c'est au contraire l'expérience individuelle qui permet de constituer le récit, la narration possible d'une histoire collective. C'est l'une des leçons, je crois, importantes de cette journée qui s'est déployée sur plusieurs niveaux d'analyse, au croisement des sphères publiques, privées et de l'intime, à

travers la comparaison entre des dynamiques sociales ou économiques et l'expérience des corps, la logique des relations sociales et familiales qui accompagne le fait migratoire.

On a pu observer tout d'abord les différentes modalités de la migration des femmes suivant des contextes historiques distincts: dans le cadre de l'immédiat après guerre, à partir du cas spécifique des personnes déplacées ou DP, puis dans le contexte des Trente glorieuses, à partir du cas des femmes portugaises particulièrement, des années 1960 à 1980, pour le cas des femmes réfugiées politiques venues d'Iran notamment, ou pour l'émigration économique des femmes venues du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, enfin dans le contexte de la société française contemporaine, traversée par les zones de tension de la crise économique continue depuis la moitié des années 1970 et des débats récurrents posant la question supposée de « l'intégration ».

Il est apparu, bien évidemment, que ces différents contextes ont joué un rôle direct dans la condition des migrants : sortie de guerre, expatriation pour des motifs économiques, exil politique dans des conditions brutales et violentes, accueil dans un pays en croissance, climat de crise économique, pressions spécifiques sur la main d'œuvre étrangère, poids des formes renouvelées du traditionalisme notamment religieux. Au-delà de ces éléments de contexte, c'est tout d'abord l'image propre à certaines communautés qui accompagnent les trajectoires et la position même que les femmes occupent dans la société de départ. Inês Espirito Santo a bien rappelé ainsi le poids des transformations sociales et symboliques comme la résultante d'une histoire propre du Portugal, épargné globalement par la Seconde Guerre mondiale et donc en retard dans le processus de reconnaissance d'une légitimité du rôle actif des femmes. Les femmes transportent ainsi avec elles la position qu'elles occupent et la migration signifie bien souvent la continuité d'une relégation au bas de l'échelle sociale, notamment par l'occupation de métiers subalternes, de métiers de service qui favorise et semble légitimer la figure symbolique de l'employée servile, quand la femme n'est pas isolée par la cellule familiale elle-même, placée dans une position cloisonnée à la sphère privée, enfermée dans l'entre soi parfois asphyxiant de la communauté.

Les questions relatives à l'émancipation, ou plutôt les limites posées à une éventuelle émancipation, ont concentré l'attention. En effet, dès lors que la femme est choisie comme critère principal d'observation, le modèle classique d'une promotion sociale résultant de la migration et correspondant à un enrichissement économique, une meilleure éducation, un progrès dans l'échelle sociale ne fonctionne pas. On a donc rappelé utilement que, dans certains cas, les femmes concentrent non seulement de multiples handicaps mais se trouvent dépossédées des moyens d'une quelconque émancipation, comme le démontre le cas des jeunes femmes turques évoquées par Gaye Petek, justifiant en cela l'une des thèses principales développées par Bourdieu dans son ouvrage sur la domination masculine, lorsqu'il explique notamment :

« Les femmes sont exclues de tous les lieux publics, assemblée, marché, où se jouent les jeux ordinairement considérés comme les plus sérieux de l'existence humaine, tels les jeux de l'honneur. »<sup>1</sup>

Ce qui rend l'étude des femmes migrantes aussi passionnante, en particulier dans le contexte français, tient sans doute dans le fait que le prisme de la relégation ne peut cependant, à lui seul, rendre compte d'une très grande diversité d'expériences, dépendantes à la fois des conditions légales de la femme migrante dans son accès aux droits conventionnels ou de sa position face aux enjeux politiques majeurs de son temps.

Le rôle des statuts juridiques a été abordé dans l'intervention d'Aline Angoustures et Marie Desprez sur l'évaluation des dossiers de femmes à l'OFPRA. Malgré un régime objectivement égalitaire, le moindre nombre des demandes des réfugiées observées depuis 1990, traduit un accès entravé des femmes à des mesures de protection, rappelant ainsi le caractère durable des formes de relégation juridique, étudiée notamment par Aurélie Audeval qui a étudié le poids de « l'homme tutelle » et du rôle social d'épouse et de mère attendue des femmes dans les étapes de la naturalisation dans l'entre-deux-guerres<sup>2</sup>. Le cas des demandes récentes auprès de l'OFPRA a montré des évolutions certes positives dans la reconnaissance des conditions particulières de la femme migrante mais aussi les difficultés dans la reconnaissance des persécutions ou des violences spécifiques (mutilations, viols, mariages contraints), en situation de guerre ou dans le cadre de régimes politiques dominés par l'intégrisme religieux. Les débats ont d'ailleurs souligné le choc des temporalités : entre le temps des mutations complexes du droit d'asile, le temps d'examen des dossiers et, d'un autre côté, la pression croissante de la société qui exige une reconnaissance urgente des violences faites aux femmes, un décalage douloureux surgit et concentre de nombreuses inquiétudes qui se sont exprimées ici.

Sur le plan de l'accès aux droits, Sarah Benichou a évoqué la reconnaissance extrêmement récente d'un défaut d'accès aux droits, révélant en cela le poids des traditions combinées qui ont conduit à la construction de véritables traditions discriminatoires. Une historicisation de ces processus s'impose pour comprendre à la fois la pratique des ségrégations professionnelles mais aussi les conditions d'un consensus social qui accepte d'ignorer les populations les plus vulnérables et d'oblitérer collectivement des réalités anciennes correspondant aux formes contemporaines de l'exploitation. Amina Shabou a souligné à ce titre la position de nouvelles catégories de migrantes, aux frontières, si l'on peut dire, de la vie civile, sujettes à de multiples formes d'aliénation : femme, seule, en rupture familiale, ne bénéficiant pas de titre de séjour valide, sous la menace d'une expulsion, fragilisée et exploitée économiquement, victimes de violences à la fois physiques et institutionnelles, en quête des quelques attaches en quelque sorte essentielles de la vie courante. Evelyne Bouzzine a permis aussi d'éclairer la condition des femmes immigrées à l'entrée de la vieillesse et a montré la nécessité d'élargir les connaissances sur cette autre catégorie méconnue de la

---

<sup>1</sup> Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, p. 55.

<sup>2</sup> Aurélie Audeval, « Qu'est-ce qu'une étrangère ? La nationalisation des femmes ou les enjeux des modifications du droit de la nationalité, 1927-1938 », *Migrations*, 42, 2013, pp. 151-161.

recherche en sciences sociales : en rendant compte des équilibre fragiles de l'économie du foyer et des souffrances psychologiques, c'est une dignité qui est restituée à des femmes qui constituent une composante de la société, presque totalement écartée de l'espace social et globalement ignorée des politiques publiques.

Les interventions de Souad Benani et d'Anne-Marie Pavillard, qui font écho à plusieurs textes du numéro de la revue *Migrance*, ont rappelé la double direction de l'engagement militant des femmes d'origines étrangères, à partir des années 1970<sup>3</sup> : à la fois en défense de la condition des migrants et, dans le même temps, en défense de la condition des femmes, dans un espace intellectuel caractérisé par une hybridation presque fondamentale, au delà du croisement bien connu entre les différents militantismes de l'époque, anticoloniaux, antitotalitaires et en défense des étrangers. Il paraît utile d'ailleurs d'approfondir l'étude, sur la longue durée, de l'engagement spécifiquement féminin au 20<sup>e</sup> siècle en lien avec les multiples collectifs constitués au sein des réseaux composés d'immigrés, du groupe de paroles à la coordination, l'association, la fédération. On observe ainsi en France, un rôle remarquable des femmes dans la transposition des motifs de lutte en situation d'exil, comme l'a montré l'évocation du cas des exilés iraniennes par Tara Mousavir, comparable en cela à l'action des femmes venues des pays d'Amérique du Sud, frappés par la dictature dans les années 1970. Les débats ont montré cependant que le combat politique n'a pas toujours coïncidé avec le combat pour la défense des femmes, au sein de la communauté algérienne notamment dans la suite de la Guerre d'Algérie.

Sur un autre plan, hors de l'opposition souvent frontale contraintes à l'émancipation *versus* engagement militant, une part importante de l'expérience des femmes en migration a été suggérée notamment par Laurence Prempain et apparaît en filigranes dans plusieurs interventions et relève de l'adoption de stratégies migratoires spécifiques : l'évocation de plusieurs trajectoires individuelles a montré en effet que certaines femmes n'avaient pas besoin d'un engagement militant pour exprimer des formes originales d'autonomie. Il apparaît ainsi passionnant de redécouvrir, en forme de leçon pour l'avenir, les capacités exercées par les individus pour construire la possibilité d'un choix : stratégies matrimoniales, recours à la clandestinité, parcours professionnel, entrepreneuriat féminin<sup>4</sup>, etc. L'itinéraire des femmes que Monika Salmon-Siama a dénommé « les migrantes isolées », dans un article sur les femmes polonaise dans l'entre-deux-guerres, s'impose comme une thématique particulièrement prometteuse<sup>5</sup>. Des analyses fines pourront explorer encore davantage l'articulation entre la marge d'action et d'autonomie des personnes, la « singularité des histoires » évoquées par Amina Shabou, malgré mais aussi avec le poids des stéréotypes et des contraintes collectives, notamment celles posées par la domination masculine.

---

<sup>3</sup> Voir la partie « Mobilisations et luttes de l'immigration au féminin, 1970-1990 », *Migrance*, 42, 2013, pp. 13-40.

<sup>4</sup> Voir en particulier Michel Garin, « Les entrepreneures arméniennes, grecques ou juives originaires de Grèce ou de Turquie dans le département de la Seine de 1920 à 1953 », *Migrance*, 42, 2013, pp. 81-92.

<sup>5</sup> Monika Salmon-Siama, « Des gardiennes de l'identité aux "migrantes isolées", les trajectoires diverses des Polonaises en France dans l'entre-deux-guerres », *Migrance*, 42, 2013, pp. 107-120.